



### Les actions de formations agréées par VIVEA :

La session d'instruction VIVEA du 15 juillet 2021 a agréé les formations suivantes pour ses contributeurs :

Titre des formations	Organismes de formation	Numéros de téléphone
Diagnostic de sol par les plantes bio-indicatrices	Abf-biopshère	06 08 11 72 21
Quelles pistes de travail pour régénérer mon sol vers une agriculture économiquement performante ?	AER Mayenne - Sarthe	02 43 49 84 52
Gestion phosphore, potasse & apports de matière organique.	Chambre d'Agriculture de Région Ile de France	01 39 23 42 39
PPP - environnement juridique et fiscalité		
PPP - gestion de l'exploitation		
Se former au rôle d'administrateur-trice d'une organisation pour y être acteur en équipe	Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural	01 43 63 41 50
Créer un élevage de poules pondeuses bio < A 250	GAB REGION IDF	01 84 83 01 82
NC négociateur et animer un collectif pour être acteur dans sa filière - secteur lait	IFOCAP	01 55 50 45 45
Mettre en place un atelier de production fruitière bio en diversification sur sa ferme	Les Champs des Possibles	06 51 34 31 24
Habilitation à la conduite d'un autoclave		
Cycle Être maraîcher.ère en AMAP		
Enseigner la formation du cheval en saut d'obstacles jusqu'au niveau Pro1 (1)	Michel Cizeron	06 09 71 67 60
Contrôle de la production de viandes de volailles	RG Consulting France	06 85 22 34 40
Formation aux robots tondeuses niveau 1	Robotique Jardin - Greenbox-Pro	06 60 58 48 49
Réussir son mémoire technique	Unep services	01 42 33 33 41
Rendre plus attractif le contenu de son mémoire technique		

Ces formations sont ouvertes à tous. VIVEA prend en charge tout ou partie des frais de formation de ses contributeurs non salariés chefs d'entreprises agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux.

#### **Vous partez en formation : ayez le réflexe remplacement**

Vous pouvez vous faire remplacer pour suivre une formation, sans aucune charge administrative.

Le remplacement se déroule soit le jour même de la formation, soit un autre jour à votre convenance (dans un délai de 3 mois et selon la disponibilité des agents de remplacement).

Tarifs de remplacement : de 18 € à 75 € (en fonction de la durée de la formation et de votre âge)

N'hésitez pas à contacter votre service de remplacement.

Service de remplacement Seine-et-Marne – Séverine MORET : 01-64-79-30-56 ou remplacement77@gmail.com

Service de Remplacement en Agriculture d'Ile de France – Nelly VETTESE : 01-39-53-73-94 ou contact.sraif@orange.fr



Toutes les formations de France agréées par VIVEA sont disponibles sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr), à l'onglet : choisir une formation